

# PROJET ETABLISSEMENT EAJE « Les P'tits Baigneurs » à Banyuls-sur-Mer

SERVICE PETITE ENFANCE

COMMUNAUTE DE COMMUNES ALBERES COTE VERMEILLE  
ILLIBERIS

*Période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026*

## Table des matières

|      |                                                                                                                            |    |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| I.   | Projet d'accueil .....                                                                                                     | 4  |
| 1.   | Les prestations d'accueil proposées .....                                                                                  | 4  |
| 2.   | Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap .....                | 7  |
| 3.   | Les compétences professionnelles mobilisées .....                                                                          | 8  |
| a.   | L'équipe et les intervenants .....                                                                                         | 8  |
| b.   | Le travail d'équipe .....                                                                                                  | 8  |
| c.   | L'analyse des pratiques professionnelles et la formation .....                                                             | 9  |
| d.   | L'accueil des stagiaires et des apprentis .....                                                                            | 9  |
| II.  | Projet éducatif .....                                                                                                      | 10 |
| 1.   | L'accueil .....                                                                                                            | 10 |
| a.   | Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation .....                                                                 | 10 |
| b.   | L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace .....                                                         | 11 |
| 2.   | Le soin .....                                                                                                              | 13 |
| a.   | L'alimentation .....                                                                                                       | 13 |
| b.   | Le sommeil .....                                                                                                           | 14 |
| c.   | L'hygiène et les soins corporels .....                                                                                     | 14 |
| 3.   | Le développement, le bien-être et l'éveil .....                                                                            | 15 |
| a.   | Le jeu et activités .....                                                                                                  | 15 |
| b.   | L'approche artistique et culturelle .....                                                                                  | 16 |
| c.   | L'égalité fille-garçon .....                                                                                               | 17 |
| III. | Le projet social et le développement durable .....                                                                         | 18 |
| 1.   | Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs ..... | 18 |
| 2.   | Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement et les actions de soutien à la parentalité .....   | 20 |
| 3.   | Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle .....            | 21 |

|                                                         |    |
|---------------------------------------------------------|----|
| 4. Les partenaires.....                                 | 21 |
| 5. La démarche en faveur du développement durable ..... | 22 |
| ANNEXE.....                                             | 23 |



## Introduction

Conformément à la réglementation, le service petite enfance a élaboré un projet d'établissement mettant en œuvre la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant mentionnée à l'article L.214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Ainsi, il a pour objectif d'exprimer les valeurs portées par le service et cela, dans le respect de la Charte.

Ce document, après validation auprès Conseil communautaire de notre collectivité, est transmis à nos partenaires, aux parents, aux stagiaires accueillis mais aussi à l'ensemble des professionnels du service ainsi que ceux effectuant des remplacements temporaires.

## I. Projet d'accueil

### 1. Les prestations d'accueil proposées

Le service petite enfance est un service de la communauté de communes Albères- Côte Vermeille-Illibérus (CC ACVI). Il est organisé autour de neuf structures, 7 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et 2 Micro-Crèche (MC), ainsi qu'un Relais Petite Enfance (RPE). Réparties sur l'ensemble du territoire communautaire, ces structures proposent 232 places d'accueil et sont financées par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) selon le mode de Prestation de Service Unique (PSU)

#### ❖ Service Petite Enfance – CC ACVI

04-68-81-85-68

3, impasse Charlemagne - 66 700 ARGELES-SUR-MER

#### ❖ EAJE « Els Barrufets »

Agrément de 47 berceaux

Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

[eaargeles@cc-acvi.com](mailto:eaargeles@cc-acvi.com) / 04-68-81-85-68

Rue Camille Trencat - 66 700 ARGELES-SUR-MER

❖ EAJE « Pomme Cannelle »

Agrément de 20 berceaux

Accueil du lundi au jeudi de 7h30 à 18h30 / le vendredi de 7h30 à 18h

[eaiebags@cc-acvi.com](mailto:eaiebags@cc-acvi.com) / 04-68-21-87-10

Rue du Boulodrome - 66 670 BAGES

❖ EAJE « Les P'tits Baigneurs »

Agrément de 25 berceaux

Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h

[eaiebanyuls@cc-acvi.com](mailto:eaiebanyuls@cc-acvi.com) / 04-68-88-38-25

Rue Jules Ferry – HLM Michel Gineste - 66 650 BANYULS-SUR-MER

❖ EAJE « El Ratoli »

Agrément de 50 berceaux

Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h15

[eaieelne@cc-acvi.com](mailto:eaieelne@cc-acvi.com) / 04-68-68-07-92

Pas de la Baneta - 66 200 ELNE

❖ MC « Els Esquirols »

Agrément de 10 berceaux

Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

[eaiepalau@cc-acvi.com](mailto:eaiepalau@cc-acvi.com) / 04-68-98-24-63

Chemin du Château Villeclare - 66 190 PALAU-DEL-VIDRE

❖ EAJE « Les P'tits Mousses »

Agrément de 25 berceaux

Accueil du lundi au vendredi de 8h à 18h

[eaieportvendres@cc-acvi.com](mailto:eaieportvendres@cc-acvi.com) / 04-68-82-45-22

60, bd du 8 mai 1945 - 66 660 PORT-VENDRES

❖ EAJE « Els Resquills »

Agrément de 25 berceaux

Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

[eaieastandre@cc-acvi.com](mailto:eaieastandre@cc-acvi.com) / 04-68-89-00-33

Avenue Maréchal Joffre - 66 690 SAINT ANDRE

❖ EAJE « Les Pitoutis »

Agrément de 20 berceaux

Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

[eajeasorede@cc-acvi.com](mailto:eajeasorede@cc-acvi.com) / 04-68-89-35-18

Rue des Fabriques - 66 690 SOREDE

❖ MC « Très Pams »

Agrément de 10 berceaux

Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

[eajevillelongue@cc-acvi.com](mailto:eajevillelongue@cc-acvi.com) / 04-68-56-12-97

Carrer les Escoles - 66 740 VILLELONGUE-DEL-MONTS

❖ RPE

Trois permanences sur le territoire

- ARGELES SUR MER : Lundi (12h-12h30) – Mercredi (9h-12h30 / 13h-17h) – Jeudi (15h-19h30) – Vendredi (12h-14h / 14h30-16h)
- ELNE : – Mercredi (13h30 -17h) – Vendredi (12h-13h30)
- BAGES : Lundi (15h-18h)

[rpe@cc-acvi.com](mailto:rpe@cc-acvi.com) / 04-68-55-58-90

Allées Ferdinand Buisson - 66 700 ARGELES SUR MER

Ecole Joseph Néo – 66 200 ELNE

Point Jeunes – Rue Danton – 66 670 BAGES

Bien qu'elles soient similaires les périodes de fermeture des structures sont établies chaque année selon les modalités suivantes :

- Deux semaines pendant les vacances scolaires de Noël ;
- Trois semaines au mois d'août sauf l'EAJE d'ARGELES-SUR-MER ;
- Deux jours pour journées pédagogiques des professionnels ;
- Les jours fériés nationaux ;
- Certains ponts après validation de l'autorité territoriale.

Un calendrier annuel des fermetures des EAJE et MC est transmis aux parents en début d'année (de septembre à août) et affiché dans les structures.

L'ensemble des structures accueillent les enfants de 10 semaines à 4 ans selon trois types d'accueil :

- ❖ L'accueil régulier afin de répondre aux besoins connus à l'avance et récurrents (ex. 2h par semaine avec régularité sur une demi-journée spécifique)

- ❖ L'accueil occasionnel qui concerne des besoins connus à l'avance, ponctuels et non récurrents (ou des besoins pouvant être satisfaits compte tenu de places ponctuellement vacantes),
- ❖ L'accueil d'urgence pour faire face à des besoins ne pouvant être anticipés, et ayant un caractère exceptionnel ou d'urgence (parents en difficulté, hospitalisation, reprise d'un travail ou d'une formation etc.)

## 2. Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

*« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille. ». Principe 1 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant*

Le décret n°2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans a modifié l'article R2324-17 Code de la Santé publique : "Les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale."

Le service accueille les enfants en situation de handicap ou porteurs de maladie chronique. Les équipes concourent à l'inclusion sociale des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique.

Chaque situation sera évaluée individuellement, en équipe pluridisciplinaire en présence des parents. Ainsi, tout enfant selon ses besoins pourrait nécessiter de modalités d'accueil pour garantir la sécurité physique, morale et affective de l'enfant et/ou du groupe d'enfants dans lequel il évolue. Ces modalités d'accueil ne sont pas figées et sont complémentaires au contrat d'accueil. Après signature de chacune des parties, le document formalisant les modalités pourra être réajusté au regard : de l'évolution des besoins particuliers de l'enfant, de la présence d'un accompagnant complémentaire à l'équipe.

En vue de généraliser l'accueil des enfants en situation de handicap en conformité avec la loi du 11 Février 2005 « égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et d'être garant du respect de leur droit d'accès aux EAJE, la CC ACVI a officialisé son partenariat avec le Pôle Ressources Hand'avant 66 (PRH66). Ainsi, dans le cas où l'enfant bénéficie d'un suivi complémentaire et/ou d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.), l'envoi d'une copie peut permettre, selon la situation, au Pôle Ressources Hand'avant 66 d'envisager une offre complémentaire au regard des attentes des

responsables légaux. De nouvelles préconisations peuvent également être élaborées entre PRH66 et l'équipe de la structure voire d'autres professionnelles intervenant auprès de l'enfant.

Enfin, le Référent de Santé et d'Accueil Inclusif (RSAI) du service reste un interlocuteur privilégié pour garantir la continuité éducative, prévoir des temps dédiés avec les équipes des structures en fonction des situations et garantir avec le responsable de l'EAJE la mise en œuvre d'un protocole d'accompagnement adapté aux besoins de l'enfant.

### 3. Les compétences professionnelles mobilisées

#### a. L'équipe et les intervenants

Une équipe pluridisciplinaire est présente dans chaque établissement, majoritairement composée d'Educateurs de Jeunes Enfants (EJE), Infirmières, Infirmières Puéricultrices, Auxiliaires de puériculture, Agents de cuisine, Agents titulaire du CAP AEPE et des Agents techniques.

Chaque agent a sa propre fiche de poste décrivant ses missions et ses activités au sein des structures.

Enfin, il est important de préciser qu'une psychologue et une infirmière inclusive interviennent auprès des équipes.

#### b. Le travail d'équipe

*« Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants. ». Principe 9 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant*

Chaque équipe se réunit, afin d'évoquer le projet pédagogique. La fréquence de ses réunions est définie en fonction des besoins des équipes.

D'autres réunions sont organisées au sein du service, nous pouvons citer :

- Les réunions de direction : une fois par semaine ;
- Les réunions éducatives : une fois par trimestre ;
- Les réunions techniques (cuisine et entretien) : environ deux fois dans l'année.



c. L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. ». Principe 10 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Conformément à l'article R2324-37 du Code de la santé publique, le gestionnaire organise des temps d'analyse de pratiques professionnelles pour les professionnels chargés de l'encadrement des enfants. Et ce, à hauteur de 6 heures minimum, par an et par professionnel en dehors de la présence des enfants. Ces groupes, d'une capacité maximale de 15 professionnels, sont animés par des intervenants extérieurs spécifiquement formés, sans lien hiérarchique avec l'équipe. Ces séances ont pour objectif de permettre des échanges professionnels autour de situations ayant posé problème ou suscité des interrogations, afin d'identifier les ressources nécessaires pour mieux les appréhender.

Afin d'offrir un accompagnement de qualité aux enfants et à leurs familles, les professionnels suivent des formations afin de se tenir informer sur les nouvelles recommandations et améliorer ainsi, leurs pratiques professionnelles. Chaque agent peut faire une demande de formation individuelle en fonction de ses besoins (développement de l'enfant, droit de l'enfant, communication non violente etc.), notamment par le biais du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) mais aussi par des organismes extérieurs. Des formations collectives sont également organisées au sein du service, il s'agit de journée pédagogiques, généralement au nombre de deux par an, dont le thème et le contenu sont définis en équipes.

Enfin, chaque membre du service petite enfance, en fonction de sa fiche de poste, participe aux formations prévues par la réglementation notamment celles relatives à la Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) et aux bonnes pratiques d'hygiène en cuisine.

d. L'accueil des stagiaires et des apprentis

L'ensemble des établissements, en fonction de leur capacité, accueille des stagiaires. Afin de les accompagner au mieux, un livret d'accueil, commun au service petite enfance, leur est transmis en début de stage.

La définition des horaires et l'organisation du stage se font sous la responsabilité du directeur de l'établissement. Il est également important de préciser qu'en aucun cas, les stagiaires ne sont comptés dans l'effectif du personnel. De plus, les stagiaires sont soumis aux mêmes vaccinations que le personnel des établissements.

## II. Projet éducatif

### 1. L'accueil

#### a. Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation

*« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien Accueillie quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache ».*

*Principe 3 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant*

Pour nous il est important de mettre en place un accueil de qualité intégrant l'enfant le parent et son histoire.

#### Mise en place des temps de familiarisation :

Chaque famille est accueillie par une professionnelle attitrée qui sera la référente de la famille tout le long de la période de familiarisation.

Le rôle de la professionnelle référente est crucial : Elle représente la première interlocutrice de la famille sur le terrain. C'est à ce moment qu'un lien va commencer à se tisser unissant la triade enfant-parents-équipe. La professionnelle va commencer par présenter la structure : les membres de l'équipe, leurs fonctions, le déroulement de la période d'adaptation, l'aménagement de l'espace, l'organisation et le fonctionnement de la structure.

Une fiche d'habitude de vie est remplie par la professionnelle référente pendant l'échange avec les parents. Cette fiche est ensuite lue par tous les membres de l'équipe.

Progressivement, quand l'enfant se sentira davantage sécurisé, chacune des professionnelles pourra s'occuper de ce nouvel enfant. Cela permet également qu'il ne s'instaure pas une relation exclusive et fusionnelle entre la référente et l'enfant ou sa famille.

#### L'organisation de la période de familiarisation :

Trois rencontres d'une heure en présence du parent, toujours au même moment dans le même espace de vie, et avec les mêmes jeux. Cela afin de permettre à l'enfant de prendre des repères. Le quatrième jour le parent va laisser l'enfant sur un temps défini avec la référente. Le cinquième jour nous allongeons la durée en fonction de nos observations. Cette organisation n'est pas figée, il est important d'avancer au rythme de l'enfant dans la mesure du possible. Ainsi, cette période de familiarisation peut se poursuivre la semaine suivante si l'équipe ne sent pas l'enfant encore prêt à vivre pleinement la séparation sur un temps prolongé.

b. L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

« *J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil* ». Principe 8 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Les parents sont invités à rentrer dans les secteurs lors de l'accueil du matin et du soir.

La professionnelle attend le parent auprès du groupe d'enfants. Le parent est invité à s'asseoir, au sol ou sur une chaise, afin que la professionnelle et le parent soit à hauteur des enfants, ce qui les rassure et permet à la professionnelle d'avoir un regard sur le groupe d'enfants.

Le matin, la professionnelle aura pris le temps de préparer sa salle en mettant en place des jeux adaptés aux enfants. Cette dernière se rend ainsi disponible pour accueillir l'enfant et sa famille. Lors de ces temps d'accueil, les professionnelles et les familles effectuent les transmissions. Les professionnelles sont à l'écoute du parent, elles laissent aux familles le temps de transmettre les informations dans une écoute positive.

Le soir la professionnelle va reprendre succinctement les repas, le sommeil, les soins de l'enfant pour insister sur les anecdotes, les jeux ou activités que l'enfant aura préféré aujourd'hui afin de faire des transmissions individualisées et différentes pour chaque enfant. Pour cela, elle pourra retranscrire au parents les observations qu'elle aura pu faire personnellement.

L'équipe a pris le temps de travailler sur ces temps de transmissions qui ont une grande importance au sein de la structure. Dans le secteur des grands et des moyens un classeur de transmission est mis en place avec une feuille pour chaque enfant, ainsi les référentes peuvent y noter les transmissions des familles ainsi que leurs demandes. Elles vont aussi y consigner le déroulement de la journée de l'enfant et des observations individuelles.

Chez les bébés, afin de communiquer avec les familles nous avons instauré un carnet de liaison pour chaque enfant qui fait le lien entre la crèche et la maison. Les parents y écrivent diverses informations liées aux besoins physiologiques ou à d'autres événements qu'ils souhaitent partager. Dans ce carnet l'équipe note les soins liés aux besoins physiologiques, mais aussi des anecdotes sur ce qu'a fait l'enfant que ce soit dans le jeu ou dans l'échange avec les autres enfants.

La place des familles :

Les familles sont invitées à partager des temps de vie lors des ateliers parents-enfants lors de certains temps forts de l'année. Elles peuvent ainsi s'investir de façon active dans la vie de la structure.

Chaque mois un « panneau de vie » est créé par l'équipe dans l'intention de partager le quotidien de la crèche autour de divers éléments qui ont marqué le mois des enfants (livres ou chansons qui ont été fortement demandés, activité qui a beaucoup intéressé les enfants, une activité de recyclage d'objet dans la mesure où c'est un point fort du quotidien de la crèche). Cela favorise aussi le soutien à la parentalité

car cet outil apporte des idées de jeux, de livres et de chansons dans le quotidien des familles de manière ludique.

#### Projet sur l'interculturalité : « Les Petits Baigneurs à la recherche de nos racines. »

Ce projet est né d'une constatation de l'équipe, nous avons de plus en plus de familles d'origines ethniques différentes qui fréquentent la structure, ainsi des familles qui viennent de régions différentes. Cette diversité culturelle nous a fait réfléchir sur la place des familles au sein de la structure et la richesse que cette diversité culturelle pouvait amener aux enfants. La diversité culturelle permet de cultiver la tolérance et l'empathie. Ces valeurs permettent aux adultes et aux enfants d'origines diverses de se rencontrer et encourage au respect et à la compréhension.

Pour 2025-2026 nous allons travailler avec les familles sur ces différences culturelles afin d'intégrer les familles dans la vie de la structure, et mettre en valeur leurs cultures.

#### Aménagement de l'espace :

Les enfants sont accueillis sur les secteurs par section d'Age. Un secteur de bébés, un secteur de moyen et un secteur de grands.

Sur chaque secteur deux référentes qui vont suivre les enfants tout le long de l'année et pendant tout leur temps de présence sur la structure. Cela va créer un lien de confiance avec les familles et cela permet aussi de créer une sécurité affective auprès des enfants.

- Pour l'espace de vie des bébés :

La salle de vie des bébés est située dans le prolongement de la salle des grands, ainsi elle peut être ouverte à certains moments de la journée pour permettre aux enfants de se rencontrer sous la surveillance des professionnelles.

La motricité libre est inscrite dans le projet d'équipe, de ce fait lors des premiers déplacements les enfants sont libres de leurs mouvements sur le tapis. Ils ne sont jamais limités dans un transat, sauf lors de la digestion après le repas pour leur confort.

Le bébé peut se mouvoir en toute liberté, il est installé sur le dos sur le tapis de l'espace bébé, chaussettes retirées, dans des vêtements pas trop serrés qui n'entravent pas sa mobilité.

Un panel de jeux avec différentes textures est posé à côté de lui pour éveiller ses sens (hochets, livres tissus accordéons cartons, jeu d'encastrement, construction, jeux roulants, balles...) L'enfant n'explore jamais le monde seul, le professionnel est présent pour l'accompagner et l'encourager dans ses découvertes, mais il ne fait pas les choses à sa place, il soutient l'enfant en lui expliquant qu'il est capable de trouver des solutions, dans la mesure où il n'y a pas de danger immédiat. Son rôle est d'offrir une

contenance psychique au tout-petit, c'est à dire lui accorder une attention de tous les instants et savoir précisément où il en est dans son développement. Ainsi, le but est de laisser l'enfant faire ses acquisitions de façon autonome et surtout ne pas le contraindre à une position dans laquelle il ne sait pas se mettre tout seul.

- Pour l'espace de vie des Moyens :

Situé dans un petit cocon de l'autre côté de la structure.

C'est un lieu qui évolue énormément au cours de l'année dans la mesure où les besoins seront très différents de septembre à juin. Au départ, les jeunes enfants sont extrêmement moteurs, ils rampent, sont à quatre pattes, grimpent. La professionnelle est assise au sol et se positionne comme un phare en veillant à la sécurité physique et psychique de ces très jeunes explorateurs. Nous proposons des temps d'éveil sous forme de petits ateliers adaptés à leurs besoins. L'espace « repas » attenant à la salle de vie permet en outre de décroisonner en petits groupes au cours de la matinée et de l'après-midi afin d'individualiser ces temps d'éveil.

- Pour l'espace de vie des grands :

C'est un lieu propice à l'imaginaire et composé de plusieurs espaces de jeux (symbolique avec la dînette, les poupées, le bricolage...) en passant par les animaux, les voitures, les jeux de construction. Tous les univers se côtoient aux grés et envies des enfants. Tout reste à disposition dans le but d'expérimenter au quotidien le « jeu libre » : c'est l'activité essentielle à leur développement (moteur, langagier, sensoriel...). En outre, des activités sont proposées au quotidien. Ce sont les enfants qui guident l'adulte en lui montrant leurs besoins par les jeux libres. Par la suite la professionnelle va proposer des jeux de transvasements, des jeux d'encastrement, du crayonnage, de la patouille. Cela se fait en groupe restreint afin que la professionnelle puisse prendre le temps de parler, d'échanger, d'observer les enfants.

## 2. Le soin

### a. L'alimentation

Le repas doit être un moment de plaisir, de découverte gustative. L'enfant est incité à faire seul et à développer son autonomie. Des plateaux-repas sont proposés dès qu'il parvient à s'installer à table par lui-même. L'entièreté de son repas lui est proposé de l'entrée au dessert en passant par le pain afin qu'il puisse manger dans l'ordre qu'il souhaite et sans un quelconque « chantage de l'adulte ». Nous ne forçons pas l'enfant à tout manger, il a le droit de ne pas avoir faim ou de ne pas aimer certains aliments. De plus

les glucides (le sucre) ouvrent l'appétit. Comme nous accueillons diverses familles issues de divers milieux culturels, l'équipe souhaite répondre aux différentes habitudes de chaque enfant.

Chez les grands : participation des enfants pour la mise en place de l'espace repas afin de répondre à leur besoin d'autonomie.

En cours d'année les adultes incitent les enfants à se servir seuls ainsi qu'à utiliser des petites carafes pour se servir l'eau.

Les menus sont affichés dans l'établissement.

#### b. Le sommeil

Chez les bébés, les couchers sont échelonnés en fonction de leurs rythmes physiologiques. Une surveillance des dortoirs est mise en place. Les enfants sont levés après leur réveil. Toutefois l'équipe repère et respecte les besoins, certains aiment rester un peu dans leur lit avant de se lever.

Chez les moyens certains ont besoin de dormir le matin, ils sont alors couchés dans un lit à barreaux et une surveillance est mise en place régulièrement. Dans le secteur des moyens et des grands les enfants dorment dans des lits barquettes, une professionnelle est présente dans le dortoir pour surveiller ces temps de sieste, ainsi les enfants qui sont réveillés en premier sont accompagnés du dortoir pour aller jouer dans une salle de vie sous la surveillance d'un adulte. Les besoins de sommeil de chacun sont ainsi respectés.

#### c. L'hygiène et les soins corporels

Les soins et les changes sont, des moments où s'installent une relation privilégiée entre chaque enfant et le professionnel qui s'occupe de lui.

Les changes se font allongés sur le plan de change lorsqu'ils sont tout petits. La professionnelle prend le temps de détailler ses gestes à l'enfant pour qu'il comprenne ce qui se passe pour lui à ce moment-là. Il va grandir, marcher et commencer à vouloir faire des choses par lui-même, on va lui proposer le change debout. Dans la mesure où l'on respecte le jeune enfant, la professionnelle accepte que l'enfant n'ait pas toujours envie et qu'il a le droit de refuser. La professionnelle aide l'enfant dans l'acquisition de son autonomie tout en accueillant le fait que l'évolution ne peut pas être constante.

Nous communiquons avec les familles pour transmettre les informations concernant l'évolution de l'acquisition de la propreté afin d'être en cohérence. En effet, si les parents commencent à proposer le pot à la maison, l'équipe pourra suivre. Cependant, si l'équipe pense que cette proposition est prématurée, que l'enfant n'est pas prêt, elle pourra également transmettre ce ressenti au parent. L'idée est de ne jamais forcer l'enfant, au risque de le faire régresser, mais plutôt le guider dans cet

apprentissage qui ne se fait pas du jour au lendemain, lui donner les outils nécessaires à sa réussite et le valoriser pour que cette acquisition se fasse quand il sera prêt, en douceur et dans le plaisir.

### 3. Le développement, le bien-être et l'éveil

*« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités ». Principe 2 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant*

#### a. Le jeu et activités

*« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnelles qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir ». Principe 4 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant*

#### Le jeu :

Le jeu est une activité essentielle pour l'enfant pour son bien-être et son développement global. La façon dont on propose le « jeu » à l'enfant doit donc être pensée et adaptée à et pour l'enfant.

Le jeu libre tient une place importante au sein de la structure. Dans chaque secteur l'aménagement de l'espace a été pensé pour mettre à hauteur d'enfants des jeux qu'il va pouvoir explorer seul. Ainsi l'enfant fait en fonction de ses envies.

Ainsi, l'enfant va être l'acteur central de son jeu. Il va développer par lui-même et à son rythme son intelligence, au moyen de la liberté qui lui est accordée.

L'adulte est présent mais il n'intervient pas directement et laisse l'enfant gérer son activité. Par sa présence attentive mais non intrusive l'adulte sécurise l'enfant il lui permet d'explorer et de faire ses propres découvertes.

Dans le secteur des grands des espaces jeux symboliques sont aménagés afin de développer l'imaginaire des enfants.

#### Les activités :

L'équipe n'établit pas de planning fixe. Ainsi selon les observations des référentes diverses activités peuvent être proposés aux enfants.

Des ateliers sensoriels autour de la peinture, de la pâte à modeler, de manipulations de sables.

Des ateliers sensoriels avec divers tissus à toucher.

Des ateliers découvertes de matières avec des objets de la nature (par exemple en automne manipulations de feuilles, ateliers transvasements avec des châtaignes).

Divers ateliers transvasements avec de la semoule, des pâtes, du riz.

Des ateliers moteurs avec des parcours. Des jeux avec des ballons, des jeux de rondes.  
Des regroupements chants, des danses, des écoutes de musiques.  
Les enfants sont libres de participer ou pas à ces ateliers.

Les objectifs de l'équipe lors de ces temps d'activités sont multiples :

- Partager un moment de plaisir.
- Créer un lien privilégié avec la professionnelle et les autres enfants.
- Favoriser l'autonomie et la communication.
- Favoriser le développement psychomoteur, cognitif et sensitif de l'enfant ainsi que ses habilités sociales.
- Développer sa créativité.
- Développer son estime de soi et le sentiment d'appartenance à un groupe.
- Développer ses compétences et des connaissances.

#### b. L'approche artistique et culturelle

*« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels ». Principe 5 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant.*

#### La place du livre dans la structure :

L'accès à la culture se traduit notamment par la sensibilisation à la littérature enfantine. L'équipe souhaite ainsi apporter le livre dans tous les espaces de vie de la crèche. Pour les bébés, les livres cartonnés, imagiers et ceux à très courtes histoires sont privilégiés. Lorsqu'ils grandissent la manipulation des livres se fait avec l'accompagnement de la professionnelle. Elle explicite et montre que le livre n'est pas un jouet mais un objet fragile que l'on doit respecter. Chez les grands des livres sont toujours à disposition. Nous veillons à ce qu'ils soient utilisés comme des objets que l'on respecte en explicitant qu'il y a des jouets disponibles dans l'espace de vie. Les temps de lectures sont individuels ou collectifs. En effet, le livre permet de s'évader, d'imaginer mais aussi de faire un retour au calme avant de passer à un autre moment de transition.

Un partenariat est mis en place avec la médiathèque située derrière nos locaux. Tous les mardis matin un groupe d'enfants se rend dans leurs locaux. A partir de décembre à raison d'une fois par trimestre une animatrice formée par les bébés lecteurs interviendra sur la structure pour mener une action auprès des enfants.

A partir de septembre des ateliers lecture partagé parent enfant seront proposés aux familles une fois par mois. Ces ateliers seront animés par les professionnelles de la structure mais aussi une fois par trimestre par l'animatrice de la médiathèque.



Le hall d'entrée de la structure a été réaménagé, l'équipe a retravaillé sur un tableau d'affichage plus attractif et plus accueillant. Dans cette optique l'espace d'accueil a été revu afin d'offrir un espace convivial. Un coin lecture y a été aménagé. Ainsi les familles qui le souhaitent peuvent s'y installer pour regarder des livres avec leurs enfants.

#### Eveil musical :

La musique est, pour le tout-petit, un élément essentiel à son développement cognitif. Ecouter différents sons, se familiariser avec un rythme et manipuler un instrument de musique, sont des moments clés qui permettent au jeune enfant de mieux appréhender le monde qui l'entoure et participe à son bien-être et son éveil.

Les professionnelles mettent en place régulièrement des temps de regroupements autour de chants et de comptines. Diverses musiques sont proposées aux enfants, sur le groupe des moyens et des grands les parents nous ont fournis une clef USB avec les musiques préférées de leurs enfants.

Nous avons aussi un partenariat avec un artiste qui intervient une fois par mois pour animer des temps d'éveils musicaux sur la structure.

#### Les intervenants :

D'autres personnes sont amenés à intervenir sur la structure. Ainsi la structure n'est pas un lieu fermé mais un lieu de vie ouvert aux expériences aux rencontres.

Une conteuse est intervenue sur le groupe des plus grands sur le premier semestre 2025.

Nous collaborons aussi avec une intervenante en yoga qui intervient sur le groupe des moyens et des grands afin de développer l'expression corporelle.

#### c. L'égalité fille-garçon

*« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnelles qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité ». Principe 7 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant*

Les enfants ont besoin d'être valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre. Il est nécessaire de veiller à ce que les petites filles et les petits garçons soient encouragés de la même manière à aller vers les activités qui suscitent leur intérêt, sans être freinés dans leur développement. L'observation et le questionnement des attitudes de socialisation différenciées des filles et des garçons sont intégrés à la formation des professionnelles. L'attention des

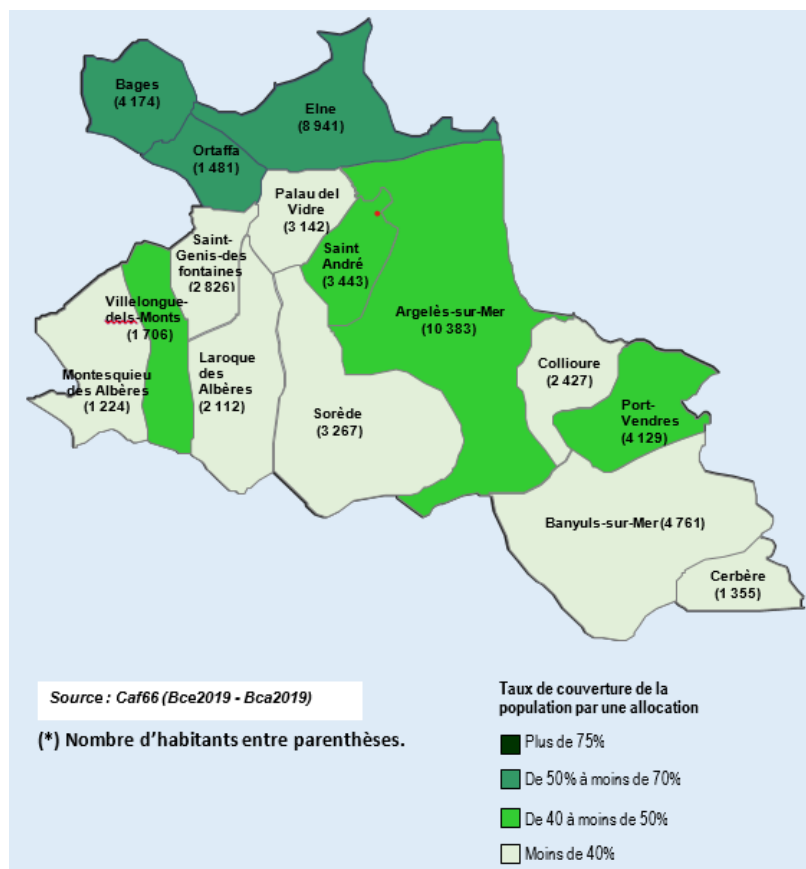
professionnelles à ne pas transmettre de manière précoce des stéréotypes de comportement liés au sexe de l'enfant va de pair avec l'accompagnement de la prise de conscience des jeunes enfants de leur identité de petite fille et de petit garçon et la fierté qu'ils en tirent.

### III. Le projet social et le développement durable

#### 1. Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

Le service petite enfance est un service de la communauté de communes Albères- Côte Vermeille- Illibérus (CC ACVI). Elle est le deuxième plus important Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) du département derrière la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole. Elle regroupe 15 communes et 55 283 habitants. Son territoire est étendu et diversifié avec des réalités contrastées :

- Des communes littorales très touristiques présentant une diminution régulière de leur population ; Le coût du foncier ne favorise pas l'installation des familles avec enfants.
- Deux villes « Pôles » Argeles et Elne avec une forte attractivité et un contexte socioéconomique très différent (un quartier politique de la ville sur Elne, une augmentation régulière de la population de retraités sur Argeles + 18 % entre 2013 et 2018) ;
- Un bassin de plus petites communes avec un dynamisme démographique constant soutenu par des projets d'urbanisme.



Le nombre de familles avec enfants évolue peu à l'échelle de la CC ACVI (4% tout comme au niveau des P.O). La part des familles monoparentales a augmenté sur la période 2013-2018 (+ 9 %) pour se rapprocher de la moyenne départementale (29 % pour la CC ACVI, 32 % pour le département). Les communes d'Argeles et Elne présentent une forte hausse de ces indicateurs de vulnérabilité avec respectivement, 40 % et 42 % des familles avec enfants ayant des bas revenus et 33 % et 31 % en situation de monoparentalité (chiffres 2019).

Les indicateurs de vulnérabilité (bénéficiaires RSA, prime d'activité, monoparentalité) sont équivalents aux données départementales. Le nombre d'allocataires bénéficiaires du RSA majoré est légèrement inférieur à la moyenne départementale et celui de la prime d'activité de 3 points supérieurs, ce qui peut s'expliquer par le caractère saisonnier ou agricole de tout un pan de l'activité économique.

**Année de référence : 2019**

| Données du territoire                  | CC ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS | Pyrénées-Orientales | France métropolitaine |
|----------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|-----------------------|
| <b>Nombre d'allocataires</b>           | 10 973                              | 110 302             | 13 222 226            |
| <b>Nombre de familles allocataires</b> | 5 067                               | 49 246              | 6 602 543             |
| <b>Personnes couvertes</b>             | 23 888                              | 237 750             | 31 814 973            |
| <b>Population totale</b>               | 55 371                              | 474 452             | 64 639 133            |
| <b>Taux de couverture CAF</b>          | 43%                                 | 50%                 | 49%                   |

Source : Caf66 (Bca2019 – Bce2019)

**Année de référence : 2019**

| Structures des allocataires    | CC ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS |                       | Pyrénées-Orientales |                       | France métropolitaine |                       |
|--------------------------------|-------------------------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
|                                | Nombre                              | % Evolution 2014-2019 | Nombre              | % Evolution 2014-2019 | Nombre                | % Evolution 2014-2019 |
| <b>Familles monoparentales</b> | 2 029                               | 13%                   | 20 912              | 10%                   | 1 956 207             | 9%                    |
| <b>Couples avec enfant(s)</b>  | 3 038                               | -4%                   | 28 334              | 0%                    | 4 646 336             | -3%                   |
| <b>Familles allocataires</b>   | <b>5 067</b>                        | <b>2%</b>             | <b>49 246</b>       | <b>4%</b>             | <b>6 602 543</b>      | <b>0%</b>             |
| <b>Couples sans enfant(s)</b>  | 610                                 | 39%                   | 6 104               | 27%                   | 662 867               | 20%                   |
| <b>Allocataires seuls</b>      | 5 276                               | 57%                   | 54 791              | 43%                   | 5 931 187             | 42%                   |
| <b>Familles sans enfants</b>   | <b>5 886</b>                        | <b>55%</b>            | <b>60 895</b>       | <b>41%</b>            | <b>6 594 054</b>      | <b>39%</b>            |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>10 953</b>                       | <b>10%</b>            | <b>110 141</b>      | <b>8%</b>             | <b>13 196 597</b>     | <b>8%</b>             |

Source : Caf66 (Bca2019)

## 2. Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement et les actions de soutien à la parentalité

La place laissée aux parents au sein des structures petite enfance est essentielle pour les professionnels, elle fait partie intégrante de l'accompagnement à la parentalité.

Tout au long de l'année des temps de partage et de convivialité sont organisés dans les structures au travers des ateliers parents-enfants, des réunions d'information et de prévention avec des professionnels spécifiques (orthophonistes, RSAI, psychomotricien etc.). Le soutien à la parentalité est inhérent de l'accompagnement des enfants, il commence dès l'inscription dans la structure et se poursuit tout au long de l'accueil de l'enfant.

Les parents sont régulièrement invités à participer aux sorties organisées par les structures, ces temps de partage en dehors des établissements sont propices aux échanges, ils permettent également aux parents de découvrir des lieux où ils pourront retourner ultérieurement.

Les responsables de structure communiquent avec les parents grâce à des affichages, des transmissions, le site internet de la CC ACVI ou encore les e-mails.

### 3. Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille ». Principe 1 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant.

Le service petite enfance accueille, régulièrement ou occasionnellement, tous les enfants dont les parents en font la demande. L'inclusion et la mixité sociale sont deux principes fondamentaux pour le service qui accueille chaque famille individuellement leur permettant ainsi de concilier vie professionnelle, familiale et personnelle.

### 4. Les partenaires

Le service petite enfance développe et entretient des partenariats avec des institutions mais aussi avec des acteurs locaux. Parmi eux, nous pouvons citer : la Protection Maternelle Infantile (PMI), la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), la Mutuelle Sociale Agricole (MSA), le Pôle Ressource Handicap (PRH), le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), les professionnels libéraux (kinésithérapeutes, orthophoniste, psychomotricien etc.), l'association Lire et faire lire etc.

Au quotidien, le service petite enfance travaille en lien étroit avec l'ensemble des services de la collectivité. Ce partenariat se concrétise à travers divers projets passerelles, notamment avec les accueils de loisirs mais aussi avec les médiathèques à l'occasion des « bébés lecteurs ». Les infrastructures de la CC ACVI, accessibles aux tout-petits, comme la piscine, sont également utilisées pour favoriser l'éveil et le développement des enfants.

## 5. La démarche en faveur du développement durable

Pour réduire l'impact environnemental et améliorer durablement la qualité de vie des enfants, des parents, les professionnels intègrent à leur projet pédagogique cette dimension environnementale en développant des actions concrètes chaque jour auprès des enfants.

## ANNEXE



# Charte nationale d'accueil du jeune enfant

## 10 grands principes pour grandir en toute confiance

**1** Pour grandir sereinement,  
**j'ai besoin que l'on m'accueille  
quelle que soit ma situation  
ou celle de ma famille.**

**2** **J'avance à mon propre rythme**  
et je développe toutes mes facultés  
en même temps : pour moi, tout  
est langage, corps, jeu, expérience.  
**J'ai besoin que l'on me parle, de temps  
et d'espace pour jouer librement  
et pour exercer mes multiples capacités.**

**3** Je suis sensible à mon entourage  
proche et au monde qui s'offre à moi.  
**Je me sens bien accueilli quand  
ma famille est bien accueillie,**  
car mes parents constituent mon  
point d'origine et mon port d'attache.

**4** Pour me sentir bien et avoir confiance  
en moi, **j'ai besoin de professionnels  
qui encouragent avec bienveillance**  
mon désir d'apprendre, de me socialiser  
et de découvrir.

**5** Je développe ma créativité et **j'éveille  
mes sens grâce aux expériences  
artistiques et culturelles.** Je m'ouvre  
au monde par la richesse des échanges  
interculturels.

**6** **Le contact réel avec la nature**  
est essentiel à mon développement.

**7** **Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me  
valorise pour mes qualités personnelles,**  
en dehors de tout stéréotype. Il en va  
de même pour les professionnels  
qui m'accompagnent. C'est aussi grâce  
à ces femmes et à ces hommes que  
je construis mon identité.

**8** J'ai besoin d'évoluer dans un  
**environnement beau, sain et propice  
à mon éveil.**

**9** Pour que je sois bien traité, il est  
nécessaire que les adultes qui m'entourent  
soient bien traités. **Travailler auprès  
des tout-petits nécessite des temps pour  
réfléchir, se documenter et échanger**  
entre collègues comme avec d'autres  
intervenants.

**10** **J'ai besoin que les personnes qui  
prennent soin de moi soient bien  
formées** et s'intéressent aux spécificités  
de mon très jeune âge et de ma situation  
d'enfant qui leur est confié par mon  
ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil,  
en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.